

DEC
2015

EQUIPE CONDUITE & DISCIPLINE

NEWSLETTER No.7

Dans ce numéro :

- L'engagement de la MINUSMA dans la prévention de l'Exploitation et des Abus Sexuel (EAS)
- Réunion générale organisé par le BSCI au siège de la MINUSMA
- Campagne dite « Des 16 jours d'Activisme contre les Violences faites aux Femmes et au Filles »
- Interdiction de l'Exploitation et des Abus Sexuels (EAS)
- Comment rapporter un cas de mauvaise conduite?

{CDT}



Equipe Conduite & Discipline



9495 0546



minusma-cdt@un.org

W <http://bit.ly/minusma-cdt>

Engagement de la MINUSMA dans la prévention de l'EAS

Le lundi 14 Septembre 2015 au restaurant de l'Hôtel Laico Amitié, une réunion générale sur la prévention de l'exploitation et de l'abus sexuel (EAS) a été présidée par le Représentant Spécial du Secrétaire Général (RSSG) et Chef de la MINUSMA, M. Mongi Hamdi, avec la participation de tout le personnel, issu de toutes les composantes de la MINUSMA ainsi que l'ensemble du directoire de la Mission, y compris le Commandant de la Force, Général de Division Michael Løllesgaard, Le Commissaire de la Police de la MINUSMA, M. Awale Abdounasir et la chef de l'Equipe Conduite et Discipline, Mme Roselyn Odera. Les bureaux régionaux ont été reliés par vidéo conférence.

Le RSSG a rappelé à tout le personnel de la Mission l'importance des commentaires du Secrétaire Général au Conseil de sécurité le 13 Août 2015. A cette occasion, M. Ban Ki-moon a notamment souligné qu'il considérait les allégations d'exploitation et d'abus sexuels du personnel militaire, de la police ou des civils de l'ONU sur des bénéficiaires de l'aide comme étant : «... un cancer dans notre système qui cause un grave préjudice à la vie des gens que nous sommes censés protéger et servir. Même une seule allégation représente une attaque sérieuse à notre institution avec des répercussions graves pour les missions de maintien de la paix de l'ONU et à l'image de l'Organisation dans son ensemble ».



Dans son discours, le commandant de la Force a souligné qu'il aborde régulièrement les questions liées à l'EAS au cours des Conférences avec les hauts Commandants Représentants nationaux (à laquelle CDT est invité) et réaffirme l'importance de la responsabilité individuelle et du commandement à tous les niveaux.

Il a personnellement visité les capitales de tous les pays fournisseurs de contingents de la MINUSMA dans la région et leur a demandé d'établir la Mission sur la façon dont ils préparent leurs troupes, en ce qui concerne la prévention de l'EAS, avant leur déploiement. Par ailleurs, il leur a également rappelé l'importance de ces formations qui précèdent le déploiement dans la Mission.

Le Commissaire de la Police des Nations Unies à quant lui rappelé aux participants, les principales mesures de prévention mises en place, qui comprennent des visites aux pays contributeurs de policiers et gendarmes, des formations d'induction et de recyclage ainsi que la signature d'un engagement de bonne conduite au début du service avec les Nations Unies et de la MINUSMA. En outre, l'Equipe Conduite et Discipline (CDT) est régulièrement invitée à participer aux formations destinées aux agents de la police de la MINUSMA. Enfin, le Général Awalé a souligné l'importance de la discipline au sein de la composante de police, indiquant qu'il attache une grande importance à la prévention de l'EAS et veille à ce que tout le personnel de la police reçoive la formation correspondante.



La Chef de l'Equipe Conduite et Discipline, Mme Odera a mentionné qu'en général, la plupart du personnel de la MINUSMA se comportent très bien, mais le mauvais comportement de quelques-uns, a un mauvais impact sur la mission dans son ensemble et dont les conséquences sur son travail peuvent être graves. Elle a souligné que la responsabilité individuelle s'applique à tous et pour toutes les catégories de personnel alors que la responsabilité collective s'applique aux superviseurs et commandants qui ont des responsabilités supplémentaires par rapport aux autres catégories de personnel.

Mme Odera a informé qu'un groupe de travail permanent sur l'EAS et une équipe d'intervention rapide (EIR) sont en place. Le Commandant de la Force et le Commissaire de Police ont aidé dans l'identification des représentants pouvant agir comme points focaux dans leurs composantes respectives.

Elle a également mentionné certaines mesures supplémentaires proposées par le Secrétaire général pour renforcer la prévention des actes d'EAS comme : le congé administratif avec / sans salaire (pour les civils) et le rapatriement immédiat (pour le personnel en uniforme) en attendant l'achèvement de l'enquête ; proposition à la nomination de "Name and Shame" pour certains des pays contributeurs de troupes police/ militaire qui ne se conforme pas aux procédures administratives / disciplinaires. Il peut aussi s'agir de retenue de fonds en attendant l'achèvement de l'enquête et d'interdiction au pays contributeur de participer à de futures Missions de maintien de la paix dans les cas de non-respect répétés. Enfin, elle a rappelé à tout le personnel le devoir qu'ils ont de signaler les actes de mauvaise conduite et leur obligation de coopérer avec les entités d'enquête de l'ONU en cas d'investigation.

Réunion générale du Bureau des Services de Contrôle Interne (BSCI)

Le 23 Septembre 2015 au siège de la MINUSMA à l'Hôtel Laico Amitié, une réunion générale a été présidée par le Bureau des Services de Contrôle Interne (BSCI) à l'occasion de la visite des enquêteurs de la Division Investigations de Vienne et de l'ONUCI. L'objectif était de présenter le rôle, les fonctions et la disponibilité de la Division des enquêtes du BSCI; expliquer la nature des enquêtes du BSCI; comment signaler des actes répréhensibles au BSCI ; comment des enquêtes du BSCI sont effectuées ? Il était également question de rappeler la politique de protection des personnes qui signalent des manquements et qui coopère avec des enquêtes dûment autorisées ; ainsi que la disponibilité et l'utilisation du site du BSCI et leur hotline.

Comment signaler des actes répréhensibles au BSCI ?

- Hotline: <https://oios.un.org/page?slug=reporting-wrongdoing>
- OIOS Resident Investigators in missions
- OIOS investigators in regional centres (e.g. ONUCI for Mali)

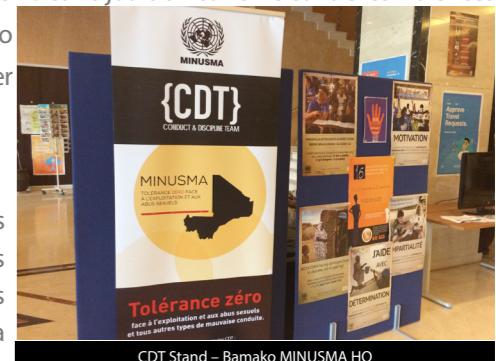
Campagne des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes *

Dans le cadre de la campagne des 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre, CDT a participé aux séances de sensibilisation organisée par le Bureau de la Protection des Femmes au : Lycée Ba Aminata Diallo et au Lycée Notre Dame du Niger (tous deux des établissements réservés aux jeunes filles).



Sensibilisation au Lycée Ba Aminata Diallo et Lycée Notre Dame du Niger

CDT a également participé à la cérémonie officielle de lancement de la campagne dite « Des 16 jours d'Activisme contre les Violences faites aux Femmes et aux Filles » au Quartier Général de la MINUSMA, à l'Hôtel Laico Amitié. CDT avait un stand pour présenter ses documents de sensibilisation et rappeler aux participants les mécanismes de rapportage des mauvaises conduites.



CDT Stand - Bamako MINUSMA HQ

Sensibilisation à travers les radios *

Dans le cadre de la campagne dite « Des 16 jours d'Activisme contre les Violences faites aux Femmes et aux Filles », CDT a mené des activités de sensibilisation sur les normes de Conduite des Nations Unies, y compris la prévention de l'exploitation et de l'abus sexuel, à travers un certain nombre de stations de radio communautaires locales à Bamako, dont Tabalé FM 94.3 MHz, Maliba 99.5 MHz et 97.1 MHz Benka FM.

Les deux premières stations diffusent partout dans Bamako et sa banlieue sur un rayon d'au moins 60 km. Quant à la troisième station, elle diffuse ses émissions sur tout le territoire du pays ainsi qu'à l'étranger via Internet. La radio étant l'un des moyens de communication atteignant les régions les plus reculées au Mali, CDT a décidé de poursuivre les campagnes de radio au-delà de des 16 jours d'activisme. Ainsi, le 18 Décembre 2015, CDT a participé à une émission sur Espoir FM. 91.1 MHz, une station de radio confessionnelle protestante, qui diffuse sur la ville de Bamako et la région de Sikasso et ayant pour principaux auditeurs, les membres de la communauté protestante.

Questions courantes *

Q Qu'est-ce que l'exploitation et abus sexuel?

R L'exploitation sexuelle est le fait d'abuser ou le fait de tenter d'abuser de la vulnérabilité d'une personne, sur la base d'un pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles.

L'abus sexuel est toute atteinte sexuelle commise avec force, contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, la menace d'une telle atteinte constituant aussi l'abus sexuel.

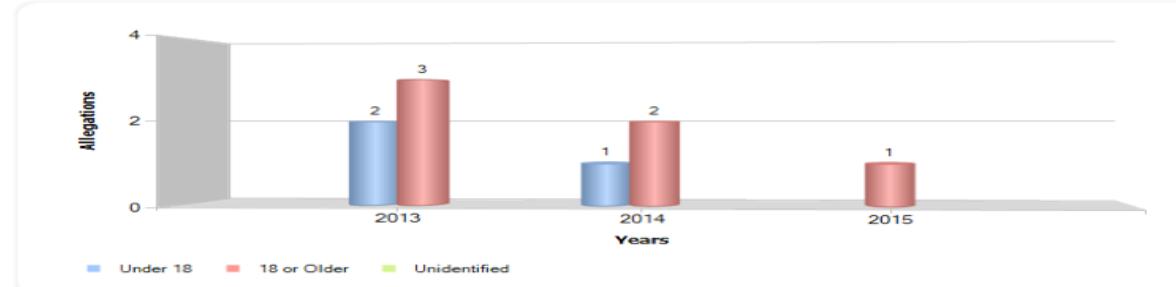
Interdiction de l'Exploitation et des Abus Sexuels (EAS)

Selon la Circulaire du Secrétaire général sur « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels » (ST/SGB/2003/13) :

- S'engager dans des relations sexuelles avec un enfant (toute personne de moins de 18 ans) est interdit
- Echanger de l'argent, emploi, biens ou services contre des faveurs sexuelles est interdit
- Utiliser des enfants ou adultes pour offrir des services sexuels à autrui est interdit

L'ONU maintient une politique de tolérance zéro envers les actes d'EAS. Ainsi tout le personnel de l'ONU a le devoir de signaler toute allégation d'exploitation et abus sexuels commis par un collègue à travers les mécanismes de rapportage mis en place. Toute allégation d'EAS fait l'objet d'une enquête, et si les faits sont justifiés, des mesures disciplinaires sont infligées, y compris la suspension, le rapatriement immédiat ou le licenciement.

Allégations d'EAS de 2013, 2014 et 2015 impliquant des mineurs (âgés de moins de 18 ans)



Source: Bureau des Services de Contrôle Interne (BSCI) : www.cdu.unlb.org

Les données reflètent les rapports du BSCI jusqu'au 30 Novembre 2015 et les allégations de mauvaise conduite contre toutes les catégories du personnel de maintien de la paix des Nations Unies dans la République du Mali reçues par l'Équipe Conduite et Discipline(CDT). Il est important de noter qu'une allégation peut impliquer plus d'une personne.

Comment rapporter un cas de mauvaise conduite ?

Toute suspicion d'acte de mauvaise conduite, notamment d'Exploitation et d'Abus Sexuels doit être signalé à l'Équipe Conduite et Discipline par : Téléphone et WhatsApp au : [94 95 05 46](tel:94950546) ou par E-mail : minusma-cdt@un.org

Les allégations de mauvaise conduite peuvent être aussi rapportées directement au Bureau des Services de Contrôle Interne (BSCI), au bureau Unité d'Investigations Spéciale (SIU), aux points focaux d'EAS et ou chefs de bureaux dans les régions.

Documents utiles et autres outils:

- Code de Conduite de la MINUSMA, Août 2013
- ST/SGB/2003/13 Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels
- ST/SGB/2008/5 Interdiction de la discrimination, du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et de l'abus de pouvoir
- «To Serve with Pride»: Film ayant pour but de sensibiliser les Nations Unies et le personnel associé sur l'impact de l'exploitation et les abus sexuels sur les individus et les communautés. Il fournit des informations claires sur les obligations de toutes les personnes au service de l'ONU, il est disponible : <http://www.pseataskforce.org/>

Ces documents sont disponibles sur demande auprès de CDT

{CDT}

Adresses:

Hotel El Farouk – Bamako

Bureaux : portes 206-207-215 & 216

Telephone et WhatsApp : [9495-0546](tel:9495-0546)

Email : minusma-cdt@un.org

Intranet : point.un.org/SitePages/cdu.aspx

Internet : bit.ly/minusma-cdt

MINUSMA Equipe Conduite et Discipline



9495 0546



minusma-cdt@un.org



<http://bit.ly/minusma-cdt>

